

ATELIER

CITOYEN




Avis de l'Atelier Citoyen de Grand-Lac sur la modification n°2 du PLUi Albanais Savoyard

Mai 2024

Atelier citoyen de Grand Lac, groupe de travail PLUi.



Introduction



Les élus de Grand Lac ont sollicité l'Atelier Citoyen dans le cadre de la révision du PLUi de l'Albanais. Les élus de la collectivité souhaitent voter ce document durant l'automne 2024.

Notre groupe de travail PLUI composé de 11 citoyens volontaires et issus de l'Atelier Citoyen, a ainsi été constitué. En mars, ce groupe a participé à deux réunions avec l'élu en charge du PLUI et des techniciens afin de comprendre la constitution et le rôle d'un PLUI et les modifications apportées sur le PLUI de l'Albanais Savoyard.

Ce document abordera les remarques et réflexions sur le dossier de notification concernant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'Albanais Savoyard qui nous a été présenté lors d'une réunion d'information le mardi 26 mars 2024.

Le délai de restitution de l'avis étant pour le 1^{er} mai, nous avons donc eu peu de temps pour prendre connaissance de tous les détails du document et n'avons pas les compétences nécessaires pour le déchiffrer entièrement.

Lors de la réunion du 26 mars, quelques points ont été abordés et parmi ceux-ci un point particulier a attiré notre attention et sur lequel nous émettons une réserve d'ensemble.

Ce document présentera notre avis et le travail de réflexion que nous avons mené.



Remerciements

L'atelier citoyen remercie les équipes de Grand Lac et tous les intervenants pour leur disponibilité et leur présentation du PLUI.

En particulier, Thibaut GUIGUE Vice-président de Grand Lac en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat, du Logement social et de la Politique de la ville, pour son implication dans les échanges lors de la réunion de présentation du PLUI.

L'atelier citoyen remercie Matilde HABOUZIT, Corentin ALEXANDRE et Nicolas BESSON pour leur présence et support durant l'ensemble de la consultation.

Nous remercions Marine APPLAGNAT, responsable service urbanisme de Grand Lac ainsi qu'Albane DAUPHIN, chargée de mission sur le PLUI de l'Albanais, pour le temps qu'elles ont bien voulu nous consacrer lors de la réunion d'échange autour de ce sujet.

Enfin nous remercions tous les membres de l'atelier citoyen ayant participé au groupe de travail PLUI pour le temps passé, les réflexions et informations transmises pour la constitution de cet avis

Création de l'OAP Les Coutres à Albens

A. Contexte :

A partir de la page 35 du dossier de notification, le chapitre est consacré à la création de deux nouvelles OAP dont une concernant la zone 2AUe de 7,4 ha qui deviendrait zone **1AUe sur 5,5 ha** et zone **Usp sur 1,9ha**.

A partir des éléments que nous avons en notre possession et des différentes informations qui nous ont été transmises, nous avons bien retenu :

- Que cette zone est fléchée depuis 2018 comme pôle préférentiel à dominante économique dans le ScoT Métropole Savoie,
- Qu'elle conforte le tissu économique existant de la zone Entre-deux-lacs,
- Qu'Entrelacs répond à la forte pression foncière de la Haute-Savoie en modifiant son PLUi afin de libérer du foncier pour l'implantations d'entreprises,
- Que les principaux schémas d'aménagement seront observés (giratoire et modification de la voirie : p56).
- Concernant le projet « Vélo-route des 5 lacs », il a été évoqué la création d'une vélo-route venant de Rumilly, empruntant l'actuel chemin sentier de Braille (chemin des marais) pour ensuite rejoindre la rue Perret jusqu'à la voie ferrée, traverser la D211 et continuer en direction d'Aix les bains



L'évolution des surfaces est la suivante :



B. NOTRE CONSTAT :

Nous souhaitons faire part de nos inquiétudes, nos questionnements et attirer l'attention de Grand Lac concernant la connexion prévue entre la rue Perret et la voie de desserte :

1. Circulation

La voie de desserte occasionnera une augmentation de la circulation automobile, principalement de véhicules d'entreprises, sur la rue Perret à sa mi-longueur. Ce qui nous amène à nous poser les questions suivantes :

- Quelle réglementation sur l'usage de la desserte (régulation du flux) ?
- Quels aménagements sont prévus pour sécuriser l'ensemble des usagers de la rue Perret ?



2. Caractéristiques (identitaires) de la rue Perret :

- La longueur de cette rue est d'environ 260 m et elle est située en bordure de voie ferrée. Elle est très exigüe et dépourvue d'aménagement pour les piétons et les 2 roues.
- Cette rue est située **au cœur de la cartographie des chemins ruraux** de l'Albanais, elle relie les chemins et sentiers des bassins aixois, rumillien et albanais
- En son extrémité se trouvent le point de départ et le parking officiel du site des « marais d'Albens » qui est une infrastructure touristique et de loisirs : c'est une promenade confort inaugurée en juin 2022. Ce site est à fréquentation exponentielle et devient un **patrimoine de notre environnement local**.
- **Les habitants** du quartier résidentiel se déplacent de cette zone à pied pour se rendre au centre bourg pour accéder aux commerces, écoles ...
- La rue Perret, c'est aussi l'itinéraire qu'empruntent les promeneurs, les sportifs (marcheurs, joggeurs, vététistes), les clubs sportifs, les écoles et collège, en somme les habitants d'Entrelacs, pour la **pratique de loisirs et de détente "à domicile"**.
La rue leur donne accès :
 - aux parcours aménagés (Parcours sportifs avec agrès dans la forêt de la Deysse et Label Promenade Confort sur une partie du parcours)
 - au chemin des marais, chemin de Braille
 - à la cabane d'observation pour observer les hérons, les blongios nains...
- Elle est l'unique accès au cimetière communal qui fait partie du **petit patrimoine d'Albens** - à noter qu'à la belle saison, les gens d'Albens s'y rendent en promenade à pied, depuis le bourg
- la rue Perret est considérée comme « hors ville », elle est devenue **lieu de rencontre** : les flâneurs y sont nombreux qui profitent de la vue sur la campagne d'Albens, de l'environnement nature et de la tranquillité de l'endroit.
- **La rue supporte** actuellement les passages de nombreux véhicules poids lourds (son état dégradé en témoigne), en plus des nombreux véhicules légers des 2 entreprises (dont VEOLIA) implantées après les parkings cimetière et site des marais.



- Avec le projet de « Vélo-route des 5 lacs ». Comment intégrer la vélo-route sur cette rue étroite, y faire circuler des véhicules d'entreprises et de particuliers, y mettre un trottoir etc.... ?

Tracé de la vélo route à proximité de la zone

SECTION 3 : DE RUMILLY À ENTRELACS

SEGMENT 5

• Contexte :
 Le territoire se transforme et les grands tenements agricoles et naturels laissent place à l'envolée urbaine d'Entrelacs. Le tracé de la voie verte avec accès agricole se poursuit sur le chemin des Etangs jusqu'à l'entrée du site de Veolia. La rue Benoît Perret est alors le support du tracé de la véloroute jusqu'à la rue du Mont Blanc.

La section 3 de la véloroute de l'Albanais permet de desservir, en son extrémité, la gare d'Albens, pôle multimodal.

• Type d'aménagement envisagé :

1. Voie verte sur emprise existante en préservant la fonctionnalité des tenements agricoles adjacents, avec suppression des trafics motorisés de transit et de shunt.
2. Voie partagée sur emprise existante.



Gabaris des vélos-routes :

VELORUE DANS UNE VOIE A SENS UNIQUE

	Couloir de circulation (a)	Rabattement (b)	Chaussée (c)
Minimum	3,00 m	0,30 m	3,60 m
Maximum	4,00 m	0,40 m	4,80 m

VELORUE DANS UNE VOIE A DOUBLE SENS

	Couloir de circulation (a)	Centre (d)	Rabattement (b)	Chaussée (c)
Minimum	2,00 m	0,50 m	0,00 m	4,50 m
Maximum	2,50 m	1,50 m	0,40 m	7,30 m

Actuellement la circulation sur le chemin de Braille tend à se développer. Quelle fréquentation pour 2030 ?

A noter également que cette rue porte le nom de Benoît Perret qui est l'initiateur de la tradition locale de la Rosière depuis 1922, il est connu pour être un bienfaiteur de la commune et fait partie du patrimoine d'Albens.

C. ANNEXE VISITE SUR SITE

Afin de mieux comprendre l'impact de cette modification du PLUI, le groupe de travail a été sur place pour prendre connaissance de l'environnement et ainsi rencontrer les habitants de ce quartier. La visite a eu lieu le mercredi 2 avril, de 17h à 18h, lors d'une journée pluvieuse et froide. Cependant celle-ci a permis d'avoir une vision concrète de l'existant.

➤ Bénéfices de la visite

L'action d'être sur le terrain permet une évaluation plus précise des distances, des espaces, de l'observation sur la circulation (des véhicules et des piétons), de la richesse d'informations recueillies au hasard des rencontres.

➤ Quartier résidentiel

- 1) Il y a 16 pavillons d'entrée de rue
- 2) 16 familles sont locataires dans l'immeuble géré par l'OPAC. Ces habitants apprécient la tranquillité du quartier et aiment leur lieu de vie. Ils se sentent privilégiés d'être « comme à la campagne ». Certains trouvent qu'il n'y a pas beaucoup d'espaces verts collectifs, mais évolue dans un environnement « vert » qui compense. Ils déplorent l'absence de trottoir sur la rue. Ils s'interrogent sur l'avenir du champ limitrophe car « ils ont vu du mouvement »...
- 3) Soit environ 30 voitures au minima sur place pour une centaine d'habitants.

➤ Activités liées aux 2 entreprises en extrémité de la rue Perret

Pendant l'heure de la visite, 6 poids lourds, dont un avec remorque ont emprunté la rue.

La vitesse semble respectée mais vu leurs gabarits, nous avons noté des difficultés de manœuvre des camions pour entrer et sortir de la rue.

Nous avons constaté la complexité de la situation lorsque ce poids lourd atteint le feu tricolore : qu'il se dirige à gauche, à droite ou tout droit, il encombre la circulation

Si 2 véhicules poids lourds se croisent sur cette petite artère, quelle est la place restante pour la sécurité des piétons et vélos ?



➤ Quelles rencontres ?

En dehors des habitants et des personnes des entreprises, nous avons pu rencontrer :

- 2 jeunes filles mineures arrivent du chemin de Braille en discutant
- un retraité qui vient tous les jours, seul ou accompagné de voisins, depuis le lotissement centre bourg "le parc fleuri", à pied ou en vélo. Il est ravi de l'aménagement du site des marais.
- 3 véhicules viennent stationner au parking du site des marais : des chiens descendent des véhicules, les maîtres sont des hommes, femmes et enfants. Ils partent pour 15 à 20 minutes de promenade.



D. PROPOSITIONS

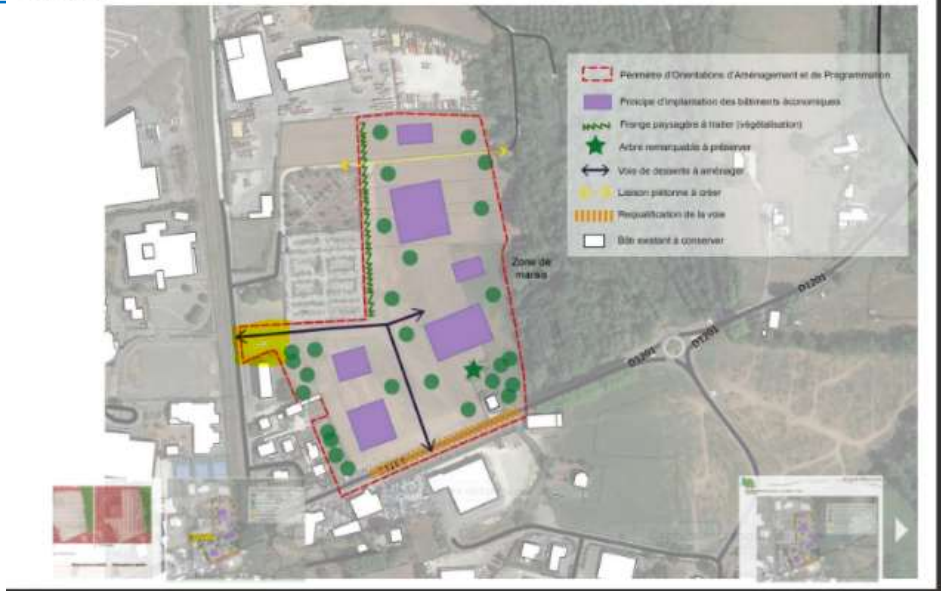
Deux adaptations ont été évoquées à différentes étapes de notre travail :

1. Modification du périmètre initial de l'AOP

- Classement Usp de la zone surlignée en jaune (partie de la parcelle 1145).



Suggestion proposée de moindre impact sur la zone

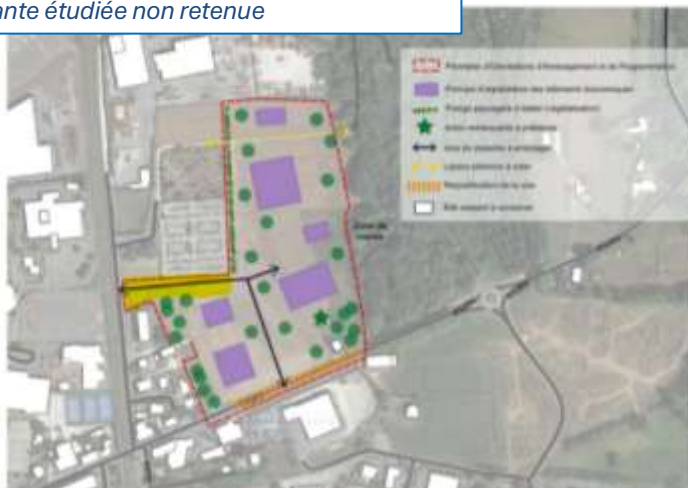


- Suppression de la voie de desserte.
- Mise en place d'un aménagement avec des bancs et des tables entre la zone OAP et le cimetière pour valoriser les usages récréatifs actuels.
- Nécessité de travailler à la jonction entre la future zone d'activité économique et la D1201.

L'impact économique serait important si le périmètre est amputé de la surface surlignée, voire plus. D'autre part, les arguments sur cette proposition s'avèrent non cohérents avec les commentaires énoncés en début de cette réflexion.

La conséquence majeure de ces propositions oblige à revoir le schéma de circulation entre la zone les coutres et la D1201.

Variante étudiée non retenue



2. Modification de la destination de l'OAP

La rue PERRET est devenue une ARTERE STRATÉGIQUE, associée à un développement des loisirs, du sport, et du tourisme sur Albens commune déléguée d'Entrelacs.

Elle fait l'objet d'une fréquentation croissante :

- des habitants d'Entrelacs
- de visiteurs extérieurs à la commune

Nous pensons qu'il serait peut-être avantageux de l'aménager pour le confort et la sécurité de l'ensemble de ses usagers actuels, et ainsi éviter de l'encombrer et de la perturber avec une circulation de véhicules utilitaires (PL et VP).

Concernant l'emprise foncière :

Le périmètre de l'OAP ceinture le cimetière communal sur un demi-périmètre. La création d'une voie de desserte intégrée et servant à un projet économique provoque une rupture paysagère et architecturale de la rue Perret. Nous rappelons également que le projet d'AOP est implanté en limite d'une zone naturelle classée ZNIEFF.

Albens doit avant tout garantir une qualité de vie à ses habitants en diminuant les flux polluants sur son espace.

Il nous semble important que cette zone compte tenu de l'existant et de l'environnement actuel soit à privilégier pour des **logements** et services annexes nécessaires à la population et /ou à conserver tout ou partie en **zone verte** et non pour des bureaux, des activités tertiaires ou commerciales.

Les implantations recherchées par cette modification de zone peuvent facilement s'intégrer dans la zone industrielle située au sud de la RD 1201. Les surfaces, à priori au moins équivalentes, devraient permettre tous les aménagements nécessaires et recherchés tant aux niveaux des constructions que de la création des surfaces souhaitées **et d'autant plus que l'infrastructure routière est préexistante à partir du rond-point et cet aménagement pourrait se faire à moindre coût.**



Le renforcement de la zone industrielle devrait de ce fait être pris en compte plus facilement pour accélérer la création d'une liaison directe entre cette zone, la RD 1201 vers l'autoroute et peut-être en amont d'Albens une création entre la D910 et la RD 1201 qui aurait un intérêt pour nos 2 départements de SAVOIE et HAUTE-SAVOIE et déchargerait la circulation dans Albens.

Il est important de privilégier la création de logements au plus près des poumons d'oxygènes, la zone des marais en est un, plutôt qu'une zone semi-industrielle dont on ne sait pas ou connaît pas sa raison d'être, sa nécessité, son intérêt économique, son apport pour la commune, ni le retour sur investissement.

Privilégier des habitations et une zone verte sur ce terrain au plus près des transports en commun et du centre-ville, cela limitera fortement les nuisances à l'entrée de la commune.

La création de logement pourrait également répondre aux exigences des taux de logement sociaux et ainsi compenser la baisse de ce taux sur le secteur de la place de l'église à Albens et ainsi conserver le taux de 25% (voir 30%).

		Taux LLS PLU actuel	Taux LLS PLU modifié
Albens	1 - Route de Pouilly	25 %	30 % minimum
	2 - Rue Joseph Michaud / rue de la Gare	25 %	30 % minimum
	3 - Rue du Général Mollard	25 %	30 % minimum
	4 - Rue des Sapins	25 %	30 % minimum
	5 - Montée des Bacchus	25 %	30 % minimum
	6 - Place de l'église	25 %	20 %
	7 - Le Longeret	25 %	30 % minimum
	8 - Rue de la Chambotte	25 %	30 % minimum

Pour finaliser et conclure d'un point de vue général notre travail de réflexion, nous demandons de bien vouloir prendre en compte notre avis et de revoir le projet de la création de la zone AOP les Coutres, qui désavantagerait l'image environnementale actuelle et évolutive de la rue Perret.

LA RUE PERRET EST UNE VOIE COMMUNALE A PROTEGER ET A VALORISER

E. CONCLUSION

Nous insistons sur les impacts potentiels de la réalisation d'une zone économique à proximité d'une zone naturelle classée et d'une zone à usages récréatifs et espérons que GRAND LAC prendra note des enjeux de priorisation que nous avons identifiés.

A ce stade de la modification du PLUi, il serait intéressant de trouver un compromis :

- qui priorise l'intérêt du citoyen, son bien-être et sa sécurité
- qui priorise l'aménagement complet d'un lieu attractif à potentiel touristique croissant : la rue Perret et ses espaces verts attenants
- qui impacte au minimum le projet en cours d'OAP

Nous restons disponibles pour éventuellement développer les idées d'aménagement dont nous avons débattu.